

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1907)
Heft: 64

Artikel: Concours d'affiche du Verkehrsverein de Zurich
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-624160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Reste encore à s'entendre sur les procédés ultérieurs de la Société des peintres.

Veuillez agréer nos salutations.

Pour la section de Zurich de la Société des peintres
et sculpteurs suisses :

Le secrétaire,
JACOB MEIER.

Le président,
RIGHINI.

Zurich, 10 janvier 1907.

* * *

M. Rehlfous répond à cette partie de la lettre concernant l'Exposition nationale et notre comité étudie la possibilité d'organiser une Exposition de la Société.

D'autre part nous sommes absolument de l'opinion de la Section de Zurich quand elle demande que notre société prenne position contre cette tendance actuelle de laisser les artistes de côté. Nous avons nous-même écrit au Comité du Tir fédéral pour protester contre sa décision de ne pas mettre au concours l'affiche illustrée. Nous n'avons reçu aucune réponse. Nous nous sommes alors adressés au Département de l'Intérieur et nous publions plus loin la réponse qui nous est parvenue.

Pour le moment il n'y a donc rien de changé mais nous pouvons constater que nos arguments n'ont pas laissé indifférent M. Ruchet puisqu'il a pris la peine de la faire transmettre à qui de droit, attendons le résultat.

Nous sommes également d'avis de rédiger une protestation destinée à la presse contre la façon dont ces concours sont généralement organisés.

* * *

Berne, le 28 janvier 1906.

Le Département fédéral de l'Intérieur à M. A. Silvestre,
président de la Société des peintres et sculpteurs suisses
6, rue de Monnetier, Genève.

Monsieur le Président,

En possession de votre lettre du 22 courant, relative aux décisions prises par le comité du Tir fédéral pour l'exécution des affiches du prochain tir, nous regrettons de devoir vous dire que nous ne pouvons intervenir à aucun titre dans cette affaire. En revanche, comme le Département militaire subventionne les tirs fédéraux, nous lui transmettrons aujourd'hui votre réclamation en le priant d'examiner sous quelle forme et dans quelle mesure son intervention pourrait être utile en l'espèce.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Département fédéral de l'intérieur,
RUCHET.

Au dernier moment nous recevons cette lettre du Département Militaire.

* * *

Berne, le 30 janvier 1907.

Monsieur A. Silvestre, président de la société des peintres
et sculpteurs suisses, Genève, 6, rue de Monnetier.

Monsieur,

Le Département fédéral de l'Intérieur nous a transmis la lettre que vous lui avez adressée le 22 de ce mois au sujet de l'exécution de l'affiche du tir fédéral de 1907.

Nous avons informé le comité d'organisation du tir fédéral de votre désir de voir s'ouvrir un concours entre les artistes suisses pour l'exécution de l'affiche en question, désir que nous trouvons légitime. Nous ne pouvons faire davantage, car il ne nous appartient pas d'exercer une influence sur les décisions du comité.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Département militaire fédéral
A. FORER.

Concours d'affiche du Verkehrsverein de Zurich.

Il est intéressant, pensons-nous, d'avoir sous les yeux les protestations parues dans les journaux au sujet de la façon dont le Verkehrsverein de Zurich a fait juger le concours d'affiches, qu'il vient d'organiser.

Pour ceux d'entre nous qui ne sont pas au courant de la question, voici ce dont il s'agit :

Le Verkehrsverein, après avoir organisé ce concours, et une fois qu'il fut en possession des projets envoyés par les concurrents, décida de laisser le public lui-même juger de ces travaux.

Une exposition fut organisée, et moyennant une finance de 20 cent., chacun avait le droit de donner son opinion. Le plus grand nombre de voix obtenues décidait du classement.

Nous n'avons pas à nous occuper du résultat obtenu par cet étrange moyen, mais nous ne saurions trop protester contre cette manière d'agir, absolument déloyale, étant donné que les concurrents ne furent pas prévenus que leurs œuvres seraient jugées de cette façon.

Nous en savons plusieurs qui du reste ont refusé leur prix.

Voici les articles parus sur ce sujet :